



# Le Parc des Jalles

Charte du  
Conseil des Jalles

Novembre 2023

# Qu'est ce que le Parc des Jalles ?

## Le Parc des Jalles est avant tout un vaste espace naturel et agricole...

Il s'étend sur une surface de 6 000 hectares, soit 10 % de la Métropole. Il est réparti sur 9 communes : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre et Saint-Médard-en-Jalles.

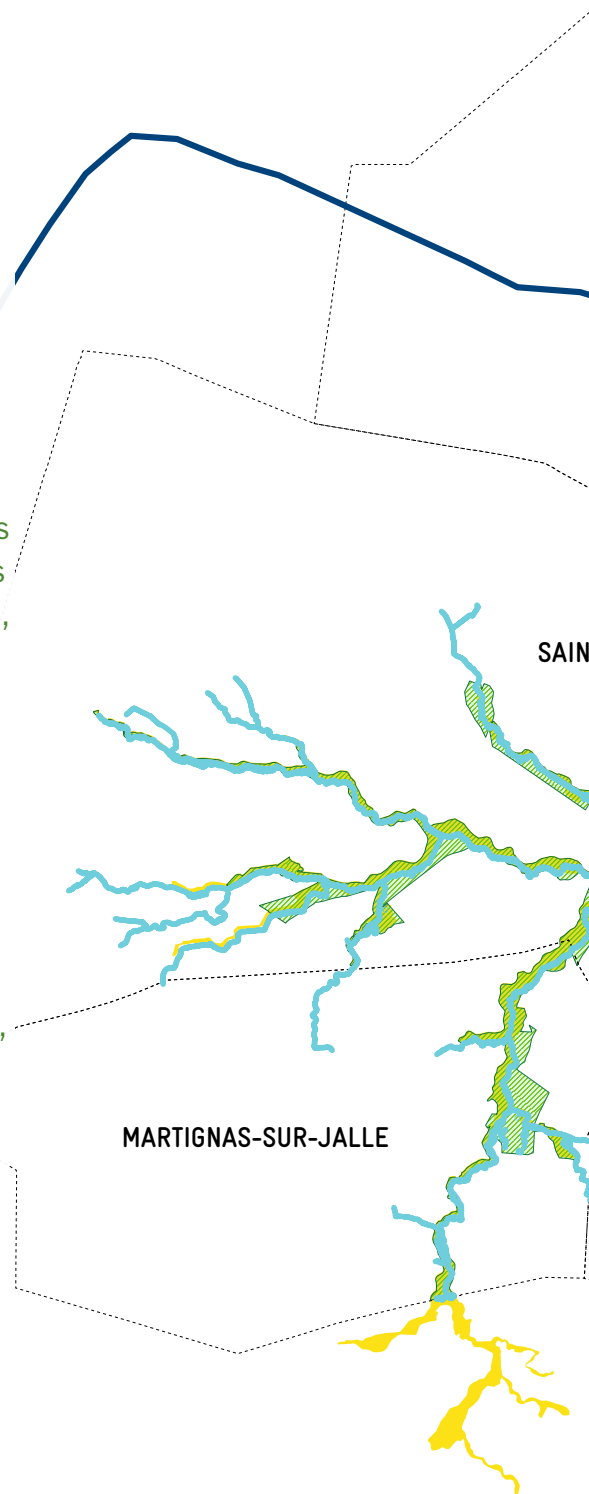
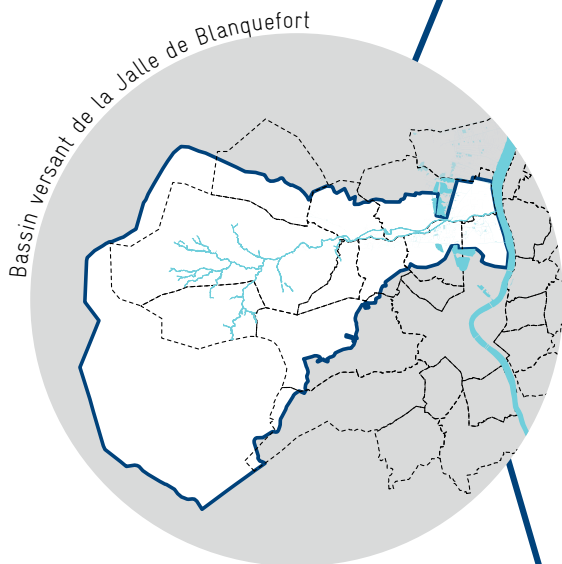
Il présente des paysages variés et 200 km de petites rivières (les jalles). Il se situe à la croisée de plusieurs périmètres de protection environnementale : la réserve naturelle nationale (RNN)\* des marais de Bruges, les périmètres de protection des zones de captage d'eau potable, le Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains des Jalles (PEANP\*), des sites Natura 2000\*, et des ZNIEFF\*.

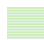




## ...mais aussi un projet de territoire à faire vivre

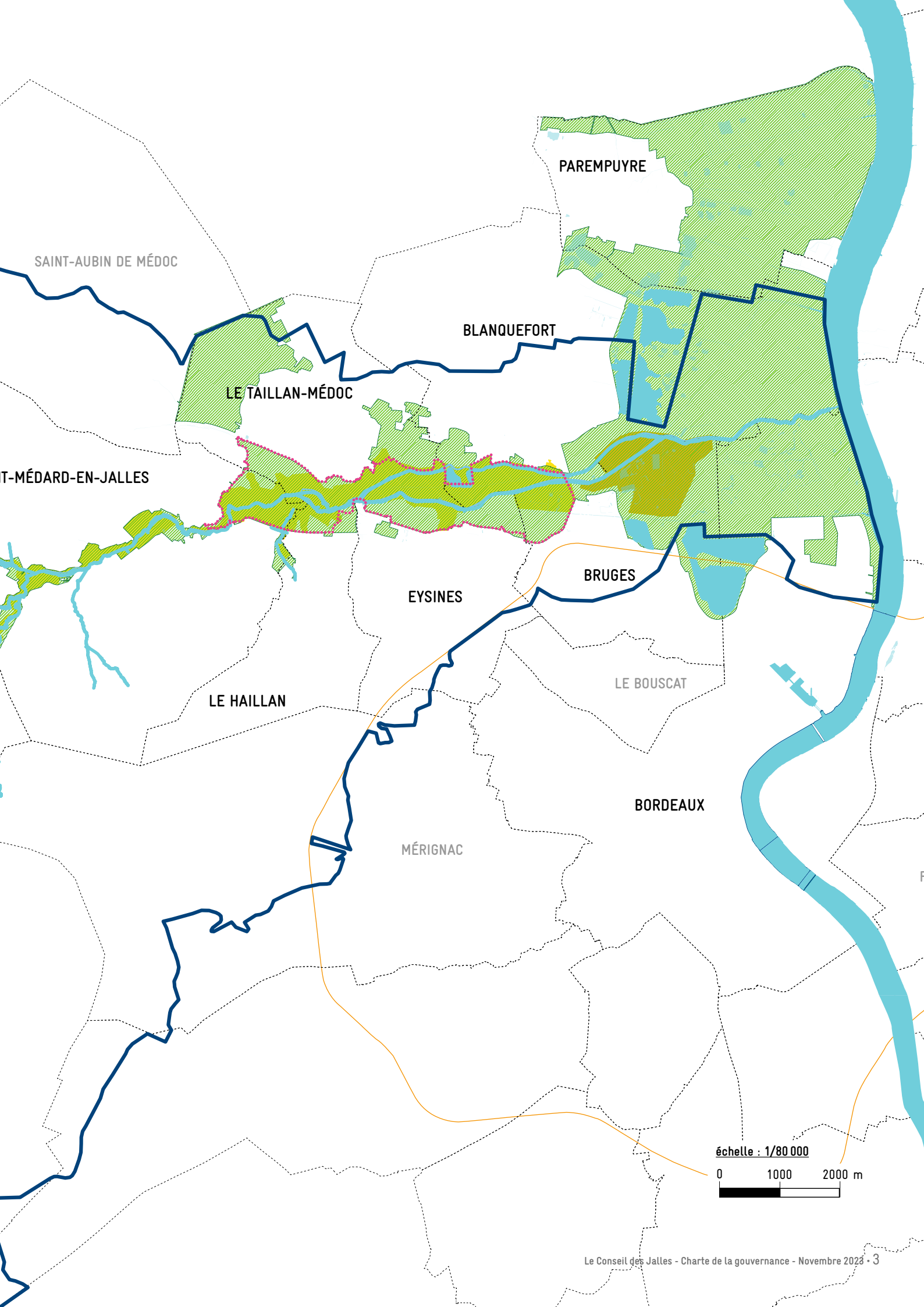
Il consiste à faire d'un espace naturel, agricole et paysager existant, un territoire de projets multifonctionnels, créateur de dynamiques économiques, et porteur de valeurs écologiques, sociales et culturelles pour toute la Métropole.

Bordeaux Métropole assure le pilotage d'ensemble, ainsi que la maîtrise d'ouvrage et le financement de nombreuses actions, tout en favorisant l'implication d'un grand nombre de partenaires : les 9 communes, le Département de la Gironde, les associations, les agriculteurs...

Bassin versant de la Jalle de Blanquefort



-  Parc des Jalles
-  Natura 2000 Réseau hydrographique de la Jalle
-  Natura 2000 Marais de Bruges
-  Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP)
-  Limite du bassin versant de la Jalle de Blanquefort sur lequel s'applique le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)



SAINT-AUBIN DE MÉDOC

PAREMPUYRE

BLANQUEFORT

LE TAILLAN-MÉDOC

BRUGES

EYSINES

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

LE HAILLAN

LE BOUSCAT

BORDEAUX

MÉRIGNAC

échelle : 1/80 000

0 1000 2000 m

## Les objectifs

Les objectifs du Parc des Jalles sont de **protéger le patrimoine naturel** (préservation et confortement de la biodiversité, des zones de captage d'eau potable, restauration hydrologique...), de **renforcer la place de l'agriculture et de révéler des paysages exceptionnels** mais encore méconnus, par le biais d'**aménagement**s (ouverture de nouveaux parcs et espaces naturels, création de chemins et lieux d'observation...) qui respectent les usages existants (sylviculture, maraîchage, chasse, pêche...) et la **biodiversité**.

Le **Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles** est « l'assembler de tous les dispositifs » : comme un Parc Naturel Régional (PNR)\*, il a vocation à conserver les espaces naturels, soutenir l'activité agricole, et valoriser auprès des habitants un territoire à haute valeur naturelle.

## Le programme d'actions

Le **programme d'actions du parc naturel et agricole métropolitain des Jalles** est composé de divers volets et s'appuie sur les politiques publiques existantes à Bordeaux Métropole :

- Les actions de gestion de l'eau sont réalisées dans le cadre du Plan de Gestion de la Jalle de Blanquefort, et complétées par des actions pour la valorisation des berges de Garonne.
- Les actions liées à l'agriculture sont réalisées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et du PEANP\* des Jalles, en partenariat avec le Département de la Gironde.
- Les actions liées à la biodiversité sont réalisées dans le cadre de la Stratégie Biodiver'Cité et de Natura 2000\* complétées d'actions spécifiques pour les autres sites remarquables : Marais d'Olives de Parempuyre, Bois des sources du Thil...
- Les actions liées à la gouvernance, l'aménagement, la sensibilisation grand public et le patrimoine font l'objet d'actions dédiées.

Parc des Jalles

Cours d'eau / Natura 2000 / PEANP

1976

Création du syndicat de rivière Jalle, rivière propre

1980

Schéma directeur de l'agence d'urbanisme désignant la vallée des Jalles comme une coulée verte au sein de l'agglomération

2001

Charte du parc intercommunal des Jalles (entente de principe associant le syndicat, les communes et la métropole)

2004

Le syndicat de rivière est rebaptisé SIJALAG

2008

Charte environnementale et paysagère (étude)

2008

1<sup>re</sup> Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et 1<sup>er</sup> PPG Jalle

juin 2010

Validation du DOCOB Natura 2000 Jalle

novembre 2012

Début de l'animation du DOCOB Natura 2000 Jalle par Bordeaux Métropole

Étude portes, maisons, chemins

2014

2015

Validation du programme d'actions et début de l'animation par Bordeaux Métropole du PEANP des Jalles

2016

Prise de la compétence GEMAPI par Bordeaux Métropole et dissolution du SIJALAG

## La démarche de concertation

La concertation auprès des acteurs du territoire a été lancée en 2019, en amont de la création de l'OAIM\* Parc des Jalles. **Une concertation volontaire\* s'est tenue en 2019** avec pour objectif de co-construire un projet de territoire et un plan d'actions avec les parties prenantes et les habitants. Elle a été suivie d'une **concertation réglementaire\***, sous la supervision d'un garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)\*, organisée dans la continuité, pour formaliser le projet. La réflexion sur le plan d'action a été poussée jusqu'à la proposition d'orientations stratégiques.

En **mai 2021**, une **enquête publique conjointe** s'est tenue pour soumettre au public les projets de PPG Jalle et d'OAIM Parc des Jalles, officialisés ensuite dans les mois suivants.

**Une nouvelle phase de concertation a démarré en 2023**, pour actualiser et rendre opérationnel le programme d'actions et élargir la gouvernance avec la création du Conseil des Jalles.



# Une gouvernance élargie du Parc des Jalles

## Une gouvernance citoyenne

Début 2023, une réflexion a été engagée pour élargir la gouvernance du Parc des Jalles, anciennement organisée uniquement autour du comité de pilotage réunissant les élus des 9 communes et de la Métropole, et d'un comité technique associant partenaires institutionnels, agricoles et associatifs.

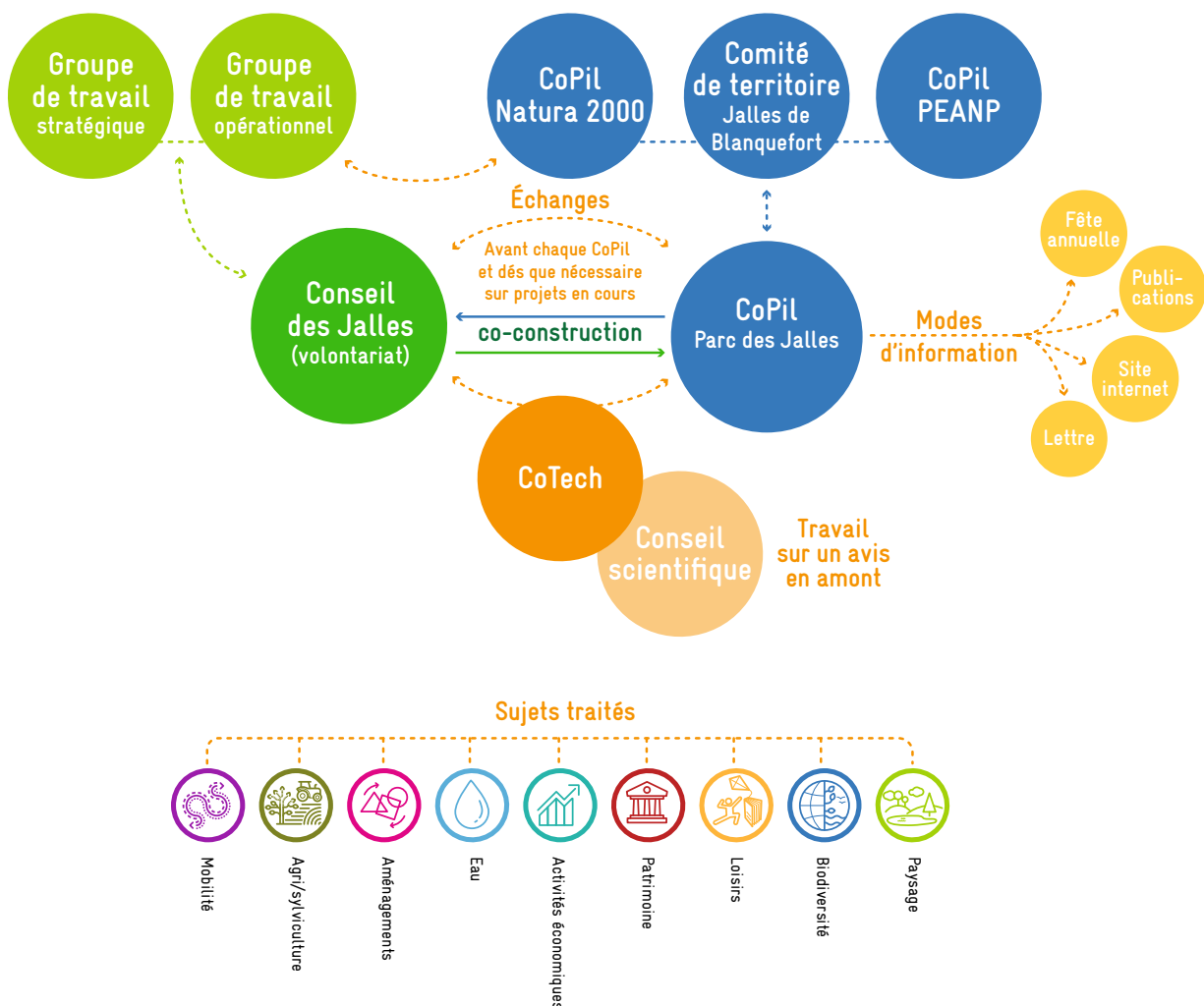
## Pourquoi élargir ? Faire participer les citoyens ?

Le Parc des Jalles est constitué de 60% de terrains privés, dont une partie ont une vocation économique (agriculture, mais aussi extraction granulats). Pour que le Parc soit un lieu conciliant activités et préservation, il s'agit donc d'associer tous les acteurs du territoire : les agriculteurs, les sylviculteurs, les propriétaires fonciers, les associations environnementales, les habitants, etc.

Représentés au sein d'une instance citoyenne, leurs avis, propositions et travaux sont mis en interaction avec les décisions des organes de gouvernance actuels.

## Le schéma de gouvernance

Le schéma de gouvernance retenu après concertation est le suivant : une nouvelle instance de gouvernance citoyenne, le Conseil des Jalles, chargé de contribuer à faire vivre le plan d'actions du Parc des Jalles en co-construction avec le Comité de pilotage (CoPil) du Parc des Jalles, et les autres CoPils du territoire (CoPil Natura 2000\*, Comité de territoire, CoPil PEANP\*). Le Conseil des Jalles travaille aussi en amont avec le Comité technique (CoTech) et le Conseil scientifique, une instance scientifique créée en parallèle. Des groupes de travail thématiques (l'un stratégique, l'autre opérationnel) rassemblent des citoyens membres du Conseil et des experts pour faciliter la mise en œuvre des actions et évaluer leur mise en œuvre.



# La co-construction de la gouvernance

## La méthode mise en œuvre pour écrire le scénario de gouvernance

Pour définir l'organisation et le fonctionnement de cette gouvernance élargie du Parc des Jalles, plusieurs dispositifs participatifs ont été mobilisés :

Un questionnaire a été diffusé en ligne pour identifier les usages actuels et recueillir les propositions des usagers du Parc.

### Principaux résultats du questionnaire :

- 139 réponses.
- Des profils variés avec des habitants et des associations de professionnels en priorité.
- Une majorité intéressée pour participer à la gouvernance du Parc des Jalles.
- Une majorité de personnes intéressée pour s'engager sur le temps long et co-construire le programme d'action.
- Un intérêt poussé pour l'environnement et les thématiques de l'aménagement.

Deux ateliers ont été organisés : un premier atelier a été mené avec les membres du comité de pilotage pour définir le cadre du Conseil des Jalles, et un second avec des acteurs du territoire volontaires.

### Principaux résultats des ateliers :

- Il est important d'avoir des jeunes dans le Conseil.
- Le Conseil doit rester un espace citoyen avec un apport technique ponctuel et animé par un prestataire.
- Un dialogue doit être initié avec les propriétaires fonciers.
- Les sujets traités par les groupes doivent être stimulants et importants afin de conserver l'attractivité de l'instance.

L'intégralité des résultats de ces temps de concertation ont été analysés et synthétisés dans des comptes-rendus diffusés auprès des participants.



# La constitution et le fonctionnement du Conseil des Jalles

Conseil  
des Jalles  
(volontariat)

## Les objectifs

Le Conseil est chargé de co-construire le programme d'action au stade opérationnel, puis de suivre et évaluer la mise en œuvre des actions.

## La composition

La jauge est d'environ 30 personnes, mais le Conseil est ouvert à tous les volontaires avec comme objectif que le groupe soit le plus diversifié possible (en âge, catégorie socioprofessionnelle, commune de résidence). Un ciblage particulier de recrutement peut être réalisé dans le but d'un rééquilibrage si le Conseil trouve qu'il manque certains profils au cours des années. Ce recrutement ciblé est réalisé par Bordeaux Métropole ou directement par les membres du Conseil des Jalles. Aucun représentant politique avec un mandat en cours au sein des villes et de Bordeaux Métropole ne peut siéger au sein du Conseil afin qu'il reste un espace d'échange neutre. Les membres s'engagent pour une durée d'un an renouvelable.

## Les rencontres en interne

Les membres se réunissent 2 fois par an, au maximum 3 fois par an, en amont des CoPils, les mardi ou jeudi soir et éventuellement samedi matin dans le cadre d'événements ponctuels. Les rencontres prennent la forme d'ateliers animés par un prestataire et ont lieu tour à tour sur les 9 communes. Un pot convivial clôture chaque réunion.

## Les modalités d'échange

### • Avec le CoPil

Des représentants du Conseil (4 maximum) sont présents au CoPil lorsque nécessaire. Ils interviennent lors de la première heure du CoPil (30 minutes de présentation, 30 minutes d'échange). Ils présentent une synthèse orale des notes d'analyses et des retours émis en Conseil. Le Conseil choisit les sujets à présenter en CoPil en amont et travaille ces sujets en groupe de travail. Le CoPil se poursuit ensuite sans les représentants du Conseil des Jalles.

Le CoPil, en tant qu'instance décisionnaire, doit tenir compte des avis émis par le Conseil. L'ensemble des points essentiels issus des échanges entre le CoPil et le Conseil sont retranscrits dans le compte rendu du CoPil. Le compte rendu est ensuite envoyé à l'ensemble des membres du Conseil des Jalles.

### • Avec le CoTech

Le lien avec les membres du CoTech se fait avec des personnes ciblées selon les projets traités et l'expertise technique qu'ils apportent. Des échanges directs par mails peuvent être mis en place.



© J. B. Mengès - Bordeaux Métropole



# L'organisation des groupes de travail



## Le groupe de travail stratégique

### Les objectifs

Le premier objectif du groupe de travail stratégique est de co-construire et suivre le programme d'actions par sous-groupes thématiques. 4 sous-groupes thématiques fixes sont créés. Les thèmes sont l'aménagement, la préservation, la production et la gestion. Le second objectif est de suivre et évaluer la mise en œuvre d'actions.

### La composition

Chaque sous-groupe est composé d'environ 10 personnes : des membres du Conseil des Jalles, des experts techniques dont des membres du CoTech si cela est pertinent pour accompagner le groupe et le faire monter en compétence sur les sujets d'expertises mobilisés.

### Les rencontres en interne

Les rencontres ont lieu en présentiel, dans un lieu officiel ou privé. L'animation est autonome ou semi-autonome. Les réunions se tiennent tous les 2 mois avec un maximum de 5 fois par an.

### Les modalités d'échanges

Les membres des groupes de travail interviennent dans les CoPils du Parc des Jalles par la voix des représentants désignés.

## Le groupe de travail opérationnel

### L'objectif

L'objectif du groupe de travail opérationnel est de faire avancer des projets spécifiques du Parc des Jalles en intelligence collective. Ces projets peuvent être portés dans le cadre du Parc des Jalles mais aussi du PPG\*, du PEANP\*, de Natura 2000\*, de la Stratégie Biodiversité ou du Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole.

### La composition

Il est composé d'environ 10 personnes sollicitées de manière ponctuelle à chaque création de groupe de travail autour d'un projet. Les participants des groupes sont sélectionnés parmi les membres du Conseil des Jalles selon leur expertise d'usage ou leur connaissance du site, en lien avec le type de projet. Ils sont invités à participer et leur participation est basée sur le volontariat.

### Les rencontres en interne

Les rencontres ont lieu en présentiel, dans un lieu officiel ou privé. L'animation est autonome ou semi-autonome. La fréquence des réunions n'est pas définie puisqu'elle dépend des projets en cours.

### Les modalités d'échanges

Les membres du groupe de travail interviennent dans les CoPils par la voix des représentants désignés. Ils remettent une note de synthèse qu'ils présentent au Conseil des Jalles pour traitement avant le CoPil.

# Un Conseil scientifique intégré au CoTech

CoTech

Conseil  
scientifique

## Les objectifs

Le Conseil scientifique permet d'apporter un regard et une expertise technique sur l'environnement et de représenter les experts naturalistes dans les instances de gouvernance du Parc des Jalles.

Le Parc des Jalles a fixé une exigence forte de conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales. Il y a donc besoin d'un Conseil scientifique dont le rôle de garant est d'apporter une analyse technique et naturaliste sur les projets et d'alerter le CoTech en cas de problématiques environnementales non soulevées. Il complète ainsi les autres instances de gouvernance du Conseil des Jalles.

## La composition

Le Conseil scientifique est parallèle au CoTech. C'est avec lui qu'il communique et rend ses avis techniques.

Des instances naturalistes sont sollicitées pour participer au Conseil, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, l'Office Français de la Biodiversité...

## Les modalités d'échange

Le Conseil des Jalles est tenu au courant de l'ensemble des avis émis par le Conseil Scientifique.

Le Conseil scientifique est chargé de garantir le sérieux des études naturalistes sur le territoire du Parc des Jalles, de répondre aux saisines de l'équipe technique du Parc des Jalles en cas de problématiques complexes, non prises en charge ou émergentes.

Le Conseil scientifique est libre de formuler des avis sur des projets localisés dans le Parc ou en lisière et portés par tous types de maîtrises d'ouvrage.

Les membres du Conseil scientifique sont des experts compétents dans leurs disciplines respectives.

Le recrutement des membres se fait en échangeant avec les partenaires scientifiques et associatifs locaux et/ou par cooptation entre pairs.

Les élus ayant un mandat en cours ne peuvent pas siéger au sein du Conseil scientifique.

Le mandat est d'un an renouvelable.

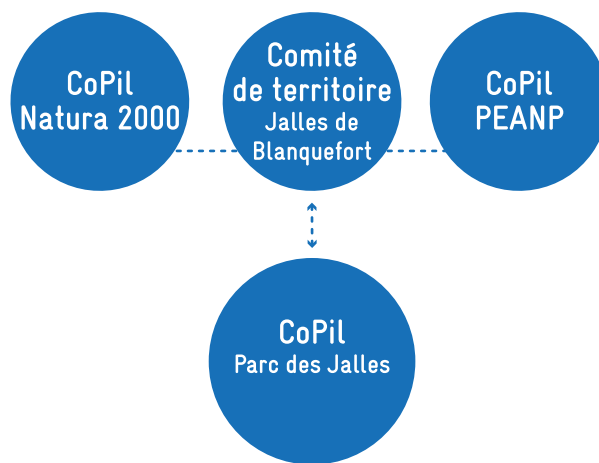
3 séances plénières par an sont prévues et se tiennent indifféremment en présentiel ou en visioconférence.

Le Conseil scientifique formule des avis qui sont transmis au Conseil des Jalles et au Comité de Pilotage et qui sont susceptibles d'être rendus publics.



© Léa Moreau

# Quatre Comités de pilotage qui s'articulent



## Les objectifs

Le Comité de pilotage du Parc des Jalles joue un rôle d'assembler sur les différentes compétences gérées sur le territoire du Parc. L'objectif est de le faire interagir avec les CoPils qui gèrent les autres périmètres de protection présents et restent maîtres de leur programme d'action sur le territoire du Parc des Jalles.

## La composition

### Le CoPil du Parc des Jalles, décisionnaire

Le CoPil du Parc des Jalles est composé des maires des 9 communes et des conseillers métropolitains délégués au Parc des Jalles et aux politiques publiques afférentes. Il travaille avec l'équipe-projet de Bordeaux Métropole et se réunit au maximum 3 fois par an. Au sein de la future gouvernance, il doit étudier et répondre aux propositions du Conseil des Jalles dans un souci de transparence et de respect de la parole citoyenne. C'est l'instance décisionnaire qui réalise les arbitrages sur des propositions du Conseil des Jalles et de l'équipe technique.

### Les CoPils

Les CoPil Natura 2000\*, le Comité de territoire - Jalles de Blanquefort et le CoPil du PEANP\* sont des instances de gouvernance déjà existantes dont les périmètres d'action se recoupent avec celui du Parc des Jalles. Ils sont tenus informés des actions du Parc des Jalles.

## L'articulation des gouvernances

Pour gagner en clarté et en cohérence, il est nécessaire d'adopter un discours politique commun et partagé entre les vices-présidents, les services et la direction de la communication qui rendent lisible en interne et en externe l'articulation entre ces différents dispositifs métropolitains.

Les partenaires des dispositifs Natura 2000\*, PEANP\* et Jalle sont donc de fait partenaires du Parc des Jalles.

## Les modalités d'échange entre les CoPils

Des membres de chaque CoPil cité ci-dessus peuvent être conviés lors des réunions du CoPil du Parc des Jalles afin d'apporter des éclairages. Une réunion de valorisation des programmes d'actions a lieu également tous les ans. Les groupes de travail peuvent aussi être sollicités par les autres CoPils pour travailler sur certaines thématiques identifiées par ces derniers.



# Informer le grand public

## Les objectifs

L'information auprès du grand public, qui est intégrée à la gouvernance du Parc des Jalles, vise à :

### Faire connaître l'identité du Parc des Jalles

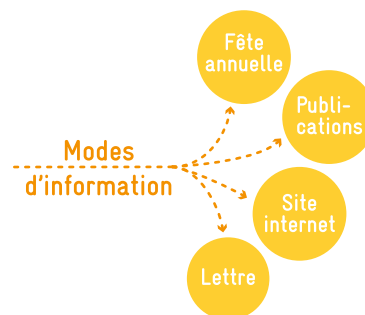
Informar les citoyens sur son périmètre, son patrimoine naturel, agricole, paysager, son histoire et l'imaginaire qui y est associé permet de fédérer les acteurs du territoire autour de cette entité récente.

### Rendre accessible au plus grand nombre les décisions et les avancées des travaux des instances de gouvernance du Parc des Jalles

Diffuser les avancées des instances de gouvernance est un gage de transparence des démarches qui contribue à améliorer la confiance des citoyens envers les collectivités et les politiques du territoire.

### Utiliser l'information grand public comme levier de mobilisation citoyenne

La transmission d'informations lors d'événements fédérateurs est aussi l'occasion d'organiser des temps participatifs (ateliers, balades) et de recueillir ainsi la parole citoyenne.



## Les moyens d'information et de communication mobilisés

Différents moyens de communication sont utilisés pour communiquer sur l'identité du Parc des Jalles et les avancées des projets :

### Une newsletter

Des articles sur l'avancée des projets sont intégrés à la newsletter ou au site web de Bordeaux Métropole et rédigés par ses services.

### Une lettre annuelle du Parc des Jalles

Une lettre à destination des acteurs du territoire est co-construite par le Conseil des Jalles et Bordeaux Métropole. Elle prend la forme d'une compilation des articles parus dans la newsletter ou sur le site de Bordeaux Métropole qui est accompagnée du suivi des indicateurs environnementaux et des actions de la programmation.

### Un événement biennal - une Fête des Jalles

Bordeaux Métropole, accompagnée par un prestataire, pourrait organiser tous les 2 ans, un événement destiné à faire découvrir au grand public (notamment les enfants) le Parc des Jalles, les acteurs professionnels et les associations de ce territoire en mettant en valeur une action ou un projet sur le territoire.

### Une actualisation et animation de la page du Parc des Jalles

Sur le site internet de Bordeaux Métropole, une page dédiée au Parc des Jalles est créée pour renforcer la diffusion de son identité et les connaissances à son sujet. Il est géré par un représentant de Bordeaux Métropole ou un prestataire.

# Évaluer le Conseil des Jalles

## Les objectifs

La mise en place d'une gouvernance plus participative du Conseil des Jalles implique de recourir à l'évaluation de ce dernier. La participation citoyenne doit être mobilisée tout au long du projet. Recueillir les retours d'expériences et les avis des membres du Conseil permet d'améliorer le fonctionnement du Conseil des Jalles.

## Les modalités d'évaluation

Une évaluation du Conseil des Jalles est réalisée chaque année au moyen d'un questionnaire anonyme de satisfaction au format papier et/ou numérique à destination des membres du Conseil, du CoPil et de l'équipe-projet de Bordeaux Métropole.

Ce questionnaire est réalisé et administré par le prestataire animateur du Conseil des Jalles qui analyse les résultats et fait des suggestions sur le fonctionnement du Conseil des Jalles qui sont validées par le CoPil et le Conseil.

Le temps de l'évaluation est aussi le moment pour chaque membre du Conseil de penser au renouvellement de leur implication dans le Conseil.



# Glossaire

## **CNDP (Commission Nationale du Débat Public) :**

une autorité publique indépendante qui veille au respect du droit à l'information et à la participation du public dans le cadre de projets et de politiques qui ont un impact sur l'environnement.

## **Concertation réglementaire :**

une démarche participative régie par la loi, encadrée par le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement et qui prend la forme d'enquêtes publiques\*, de commissions consultatives, de conseils de quartiers, etc.

## **Concertation volontaire :**

une démarche participative initiée sur décision d'un maître d'ouvrage pour associer les usagers et les habitants dans la réflexion autour d'un projet ou de politiques publiques.

## **Enquête publique :**

une procédure réglementée d'information et de consultation des avis de la population. Elle est décidée par une autorité compétente et est mobilisée en amont de décisions ou d'opérations (projet d'aménagement, document d'urbanisme, etc).

## **Garant de la CNDP :**

une personne désignée par la CNDP\* pour être garante de la concertation qu'elle accompagne. Il s'assure de la qualité, de la sincérité et de l'intelligibilité du contenu des informations transmises au public et veille à son bon déroulement.

## **Gouvernance :**

l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement d'un projet ou d'un territoire.

## **Maître d'ouvrage :**

une personne privée, une société ou une collectivité publique propriétaire d'un terrain à bâtir ou d'un bien (immeuble, logement) pour le compte de laquelle un projet (travaux, ouvrage immobilier) est réalisé.

## **Natura 2000 :**

une démarche européenne qui vise à protéger les espèces et des habitats naturels menacés et à fort enjeu de conservation et à mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Sur le territoire du Parc des Jalles il y a plusieurs sites Natura 2000 (le Réseau hydrographique de la Jalle, le Marais de Bruges et la Garonne ses berges). L'État a délégué l'animation Natura 2000 à Bordeaux Métropole sur les 2 premiers sites.

## **OAIM (Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain) :**

la procédure qui donne au Parc des Jalles son existence juridique. Elle permet à Bordeaux Métropole d'agir en tant que maître d'ouvrage\* sur le territoire du Parc et ainsi d'instaurer une gouvernance\* et des moyens financiers au service des espaces naturels et agricoles et des habitants et usagers. Elle affirme l'importance de ce territoire pour toute la Métropole.

## **PEANP (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) :**

un outil qui permet au Département de protéger durablement le foncier naturel et agricole face à l'urbanisation, en instaurant un périmètre d'intervention dans l'objectif de protéger et de mettre en valeur les espaces agricoles naturels et forestiers. Il est assorti d'un programme d'actions pour une durée de 10 ans piloté par un animateur territorial. Dans le cas du PEANP des Jalles,

le Département de la Gironde a confié l'animation du PEANP à Bordeaux Métropole, qui dispose au sein de son équipe d'un animateur assurant l'animation du PEANP des Jalles et du document d'objectif sur site Natura 2000 "réseau hydrographique de la jalle de Blanquefort".

## **PNR (Parc Naturel Régional) :**

un territoire protégé et habité souvent localisé dans une zone fragile à haute valeur environnementale. Géré par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion et régi par une charte, il vise à la fois à protéger les ressources naturelles et à assurer le développement économique durable du territoire.

## **PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) :**

un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant qui programme des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

## **RNN (Réserve Naturelle Nationale) :**

une aire protégée qui fait partie du réseau des réserves naturelles françaises. C'est un outil qui protège les espaces terrestres et aquatiques, les milieux naturels, ainsi que les espèces et les objets géologiques rares sur le long terme.

## **ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) :**

une zone naturelle qui présente un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère de l'Environnement. Il existe 2 types de ZNIEFF : les zones de type I qui présentent un intérêt biologique remarquable, et les zones de type II qui recouvrent les grands ensembles naturels.



Si vous souhaitez poser  
des questions ou que vous êtes  
intéressé pour participer  
à la gouvernance  
du Parc des Jalles

envoyez un mail à l'équipe  
du Parc des Jalles



[parcdesjalles@bordeaux-metropole.fr](mailto:parcdesjalles@bordeaux-metropole.fr)

Pour en savoir plus  
sur le Parc des Jalles



Pour en savoir plus  
sur les étapes de  
concertation nécessaires  
avant la création du Parc



La carte découverte  
du Parc des Jalles

► <https://bxmet.ro/parc-des-jalles>



Pour découvrir les animations  
du Parc des Jalles



Le guide découverte  
du Parc des Jalles

► <https://bxmet.ro/guide-parc-des-jalles>